

**Choix de texte à méditer : *La papauté contre l'Islâm*,
éditions le Turban noir, Paris, 2007**

Charles André Gillis

Ce livre dont nous présentons des extraits à nos lecteurs comme nous le faisons d'habitude est sorti tout récemment en librairie. Son auteur est un intellectuel français de confession musulmane, très connu, qui se situe dans la tradition spirituelle de René Guénon, Abdewahid Yahia, soufi de tendance châdilite, mort et enterré au Caire. Dans la lignée de son illustre maître, Charles André Gillis critique l'institution de la papauté qui s'est fourvoyée avec les cercles les plus hostiles à la tradition primordiale dont l'Islâm est la plus claire expression en devenant une simple caste de dignitaires religieux, jaloux de leurs privilèges.

Ce livre se situe, certes, sur un plan purement spirituel, mais il nous aide à comprendre les raisons de cette hostilité acharnée de la papauté contre l'Islâm, une religion qui a pourtant beaucoup de points communs avec le Christianisme.

I. Une inquiétante volte-face

Le 30 décembre 1993, le Saint-Siège signait l'accord fondamental dans lequel il reconnaissait l'Etat d'Israël. Cet acte solennel avait de quoi surprendre : depuis la création de l'Etat sioniste, les

Papes n'avaient cessé d'exiger l'établissement d'un statut garanti internationalement pour Jérusalem. Paul VI avait pris soin, notamment lors de son pèlerinage de 1964 en terre sainte, de maintenir une stricte neutralité dans le conflit qui opposait les Juifs et Arabes et à se poser en défenseur des trois religions du livre. L'adoption par la Knesset, en août 1980, d'une loi annexant Jérusalem et la proclamant capitale officielle de l'Etat juif avait montré le peu de cas que les dirigeants sionistes faisaient des exigences vaticanes. Néanmoins Jean-Paul II lui-même, dans sa lettre apostolique *Redemptionis Anno* du 20 avril 1984, déclarait encore : « *les peuples et les nations qui ont à Jérusalem des frères dans la foi, Chrétiens, Juifs, Musulmans, ont un motif spécial de faire tout leur possible pour préserver le caractère sacré, unique, irremplaçable de la ville. Il faut trouver une manière concrète et utile de sauvegarder de façon harmonieuse et stable les intérêts divers et les aspirations, de la protéger de manière adéquate et efficace par un statut garanti internationalement* ».

L'expression « *frères dans la foi* » incluait notamment les fidèles des trois religions issues d'Abraham, tandis que « les intérêts divers », pris en compte, étaient aussi ceux des musulmans. De surcroît, l'exigence « *d'un statut garanti internationalement* » impliquait que la papauté ne faisait pas confiance aux dirigeants sionistes pour assurer et garantir l'harmonie souhaitée. Comment donc expliquer que, moins de dix ans après cette proclamation solennelle, le même Jean-Paul II, par une volte-face qui jette une ombre sur la fin de son pontificat, abandonnait tout sens de l'équité et toute prudence et s'en remettait, sans aucune garantie, au bon vouloir de ces mêmes dirigeants dont la légitimité était soudain reconnue ? Non seulement les droits de l'Islâm et des musulmans cessaient d'être défendus, mais aussi les intérêts des communautés chrétiennes, catholiques et orthodoxes, du Moyen-Orient. Sans doute la papauté pensait-elle sauvegarder les siens ; mais c'était là naïveté pure car le seul point de l'accord qui intéressait vraiment les Juifs était la reconnaissance de leur Etat. Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yossi Beilin, se montra astucieux diplomate en acceptant des concessions

Choix de texte à méditer : La papauté contre l'Islâm

de pure forme (un accord fondamental plutôt que l'accord de principe souhaité à Jérusalem, qui aurait subordonné toutes les garanties juridiques et politiques désirées par le Vatican à la reconnaissance préalable de l'Etat juif). Le Saint-Siège s'imagina que ses positions étaient sauvegardées. De la part d'une institution sacrée qui bénéficiait d'une expérience bi-millénaire, on aurait pu s'attendre à moins de candeur. La reconnaissance devenait effective par la signature de l'accord qui eut lieu le même jour, non au Vatican, mais à Jérusalem. En revanche, les conventions juridiques et financières qui devaient suivre furent remises à plus tard et ne seront négociées qu'après une dizaine d'années. L'Etat hébreu se sentait en position de force et tenait à montrer qu'il était désormais le maître du jeu diplomatique. Les précautions prises par le Vatican apparurent bien vite dérisoires, ce qui faisait partie des objectifs poursuivis. Le sionisme utilise toujours la dérision pour réduire les prétentions éventuelles de ceux qui s'imagineraient avoir droit à une quelconque gratitude pour avoir reconnu un Etat illégitime au regard du droit sacré. Toute concession est interprétée comme un aveu de faiblesse, aussitôt exploité. La dérision fut utilisée ainsi contre Yasser Arafat à la fin de sa vie ; non pas en dépit du fait qu'il avait reconnu l'Etat litigieux, mais bien parce qu'il l'avait reconnu. A Jérusalem on ne se gêne plus pour dire qu'à Rome l'Etat juif « *est devenu kasher* ».

« Lorsqu'on compare l'attitude de Jean-Paul II, non plus à celle de Paul VI qui fut aussi la sienne au début de son pontificat, mais avec celle du pape qui fut le témoin des débuts du sionisme, le contraste est saisissant : il s'agit de Pie X que Théodore Herzl rencontra le 25 janvier 1904, moins de six mois avant sa mort. La veille, il avait été reçu par le roi Victor Emmanuel III et le 22 par le redoutable diplomate qu'était le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat au Vatican. Deux points méritent d'être soulignés. Le plus important est que le pape et le cardinal exprimèrent tous deux un point de vue purement théologique, où la diplomatie n'avait aucune part. Pie X dira : « Les Juifs n'ont pas reconnu Notre-Seigneur, par conséquent nous ne pouvons pas reconnaître le peuple juif » ; et Merry del Val, de manière plus explicite :

« Tant que les juifs nieront la divinité du Christ, nous ne pourrons certainement pas cheminer avec eux. Non possumus. Non que nous leur souhaitions le moindre mal. Au contraire, l'Eglise les a toujours protégés. Ce sont pour nous des témoins nécessaires de ce qui s'est passé pendant les jours où le Seigneur a visité la terre. Mais ils persistent à nier la divinité du Christ. Comment donc, à moins de renier nous-même nos plus hauts principes, pourrions-nous accepter qu'ils prennent possession de la terre sainte ? »¹.

« Cette inclusion de certaines revendications islamiques n'eut cependant qu'une portée tactique et circonstancielle, tout comme la référence aux trois monothéismes issus d'Abraham, qui prévalait également à cette époque. On le vit bien dans la phase suivante du processus de déviation qui conduisit à une reconnaissance de l'Etat juif, non pas sans condition ni contrepartie, mais sans que soit obtenue une garantie quelconque pour assurer que celles-ci seraient respectées. Cette fois, l'aspect religieux était totalement absent : l'Eglise faisait mine de traiter avec un Etat laïque, tout en emboîtant le pas à l'Organisation pour la Libération de la Palestine qui ne représente en aucune manière les intérêts de l'Islâm. Faisant désormais cavalier seul, le Vatican négociait avec l'Etat juif comme s'il s'agissait des Comores ou du Guatemala. Les limitations et les risques d'une position qui considérait le sionisme comme un simple mouvement politique et profane furent alors portées à leur comble.

« La fin du pontificat de Jean-Paul II et l'avènement de Benoît XVI mettront en lumière l'étendue du désastre. Non seulement l'Eglise reconnaît la légitimité de l'Etat sioniste, mais elle envisage désormais de « cheminer » avec lui, pour reprendre l'expression du cardinal Merry del Val qui a dû se retourner dans sa tombe ! Toute mesure, toute équité élémentaire sont aujourd'hui délaissées. Quel déferlement médiatique pour tenter, comme toujours, de justifier l'injustifiable devant les yeux du monde moderne : Jean-Paul II, premier pape qui visite une synagogue ; Jean-Paul II devant le Mur

1. Ibid., p.108.

des Lamentations ; Jean-Paul II ami des juifs depuis sa prime jeunesse. Au moment de la signature de l'accord fondamental, des esprits indulgents avaient pu penser qu'il ne s'agissait de rien de plus que d'une faute diplomatique commise par le Vatican. Seuls ceux qui connaissaient la vraie nature du sionisme mesurèrent la gravité de cet acte insensé puisqu'il impliquait une rupture avec l'Islâm qui jamais, quoi qu'il arrive, n'acceptera l'existence de l'Etat juif et ne reconnaîtra sa légitimité. S'il peut y avoir aujourd'hui un doute sur ce point, c'est uniquement parce qu'en l'absence d'un calife habilité à parler en son nom, la religion islamique n'est pas représentée extérieurement, ce qui permet d'attiser les divisions et de manipuler ses soi-disant représentants ; mais il n'en sera pas toujours ainsi et le droit divin aura nécessairement le dernier mot. Ce qui est en cause en l'occurrence n'est ni une querelle entre des peuples ou des Etats pour contrôler la terre sainte, ni un « choc de civilisation » (expression particulièrement inadéquate et vide de sens), ni même une guerre de religions, mais bien le respect du droit sacré qui est la raison d'être de toutes les civilisations traditionnelles. La papauté, justement parce qu'elle prétend représenter le Christ, c'est-à-dire le verbe divin, commettait une faute irréparable qui indiquait une hostilité contre l'Islâm dont Jean-Paul II n'eut peut-être pas pleinement conscience ; elle fut révélée plus clairement après sa disparition, quand l'avènement de Benoît XVI fit apparaître l'existence d'une politique délibérée. Comment oublier l'impudence des paroles qu'il prononça dans son homélie de la place saint Pierre, au cours de la messe inaugurale de son pontificat ? Après avoir adressé son salut à diverses catégories de Catholiques successivement énumérées, depuis les « chers frères Cardinaux et Evêques » jusqu'aux « fidèles laïcs engagés dans la vaste construction du Règne de Dieu qui se répand dans le monde », le nouveau pontife adressa ses paroles affectueuses « à tous ceux qui, renés par le sacrement du Baptême, ne sont pas encore dans la pleine communion avec nous » ; et il ajouta : « et à vous, chers Frères du peuple juif, auxquels nous sommes liés par un grand patrimoine spirituel commun qui plonge ses racines dans les promesses irrévocable de Dieu ». Ce salut appuyé, solennel, prononcé

dans une circonstance qui lui donnait un retentissement mondial, ne revêtait sa signification véritable que par les paroles qui suivirent : « Enfin notre pensée va à tous les hommes de notre temps, croyants ou non croyants ». Quelle omission révélatrice ! Les musulmans étaient rangés anonymement dans une catégorie où il n'était même plus précisé s'ils faisaient partie des croyants ou des non croyants ! Fallait-il déduire d'une présentation aussi tendancieuse que le Vatican n'entendait plus se préoccuper des lieux saints de l'Islâm (ce qui, compte tenu de l'ambition sioniste de reconstruire le Temple à l'emplacement de la Mosquée d'Omar serait particulièrement inquiétant) ? Fallait-il comprendre que le nouveau pontife assimile aujourd'hui l'Islâm au « terrorisme à motivation islamique » stigmatisé par le cardinal Ratzinger moins d'un an avant son élection ?¹. Quoi qu'il en soit, ce n'est sûrement pas l'attitude « nouvelle » de Benoît XVI en Turquie qui pourrait apporter une réponse à ces questions et à d'autres plus essentielles encore. Une clarification s'impose, car elle est dans l'intérêt de tous : nous tenterons de l'opérer dans la présente étude. La tradition islamique est héritière de la vérité totale ; c'est à sa lumière qu'il convient d'examiner les positions de la papauté actuelle afin de pouvoir, en profondeur et en connaissance de cause, porter un jugement sur elle. Nous entendons nous en tenir, pour l'essentiel, au rappel des principes, sans accorder aux palinodies et aux revirements diplomatiques du Saint-Siège plus d'importance qu'ils n'en ont en réalité. Puissent ceux qui gouvernent l'Eglise catholique romaine retrouver une sagacité suffisante pour ne plus esquiver, au moyen d'astuces et de déclarations équivoques, les questions de fond qui se posent !

IV. L'Eglise manipulée

« Dans une précédente étude², nous avons montré que le but ultime du sionisme n'est pas la création d'un Etat : celui-ci n'est qu'un moyen en vue du rétablissement d'un judaïsme hégémonique,

1. Cf. *Infra*, le chapitre X.

2. Cf. *La profanation d'Israël selon le droit sacré*, p. 63-64.

Choix de texte à méditer : La papauté contre l'Israël

illégitime au regard du droit sacré. Il s'agit de mettre en scène une parodie du messianisme impliquant la construction à Jérusalem d'un « *troisième Temple* », qui figure aujourd'hui déjà sur les plans de la ville sainte, à l'emplacement de la mosquée d'Omar. On ne peut rien comprendre à la folie apparente de la politique sioniste si l'on imagine qu'elle a pour ambition d'assurer la sécurité et le bien-être du peuple juif : ceux-ci ne sont qu'accessoires et seront sacrifiés sans scrupule si la « *résurrection* » (c'est le terme antitraditionnel utilisé) d'un Israël contrefait l'exige. Tel est pourtant bien l'argument avancé pour la justification du sionisme politique : la tentative de génocide perpétrée par le nazisme autoriserait les juifs à rétablir leur puissance extérieure sans égard pour la sanction divine qui les a frappés parce qu'ils s'ont pas voulu reconnaître la mission de Jésus. Le lancinant rappel, au nom du « *devoir de mémoire* », des persécutions nazies a pour principale raison de prévenir toute remise en cause de la légitimité de l'Etat sioniste et du dogme intangible qui obligerait toutes les nations du monde à le reconnaître de jure.

La visée pseudo-messianique de cette entreprise est confirmée par la manière dont la papauté fut conduite à encourager une modification profonde de la mentalité catholique et de l'attitude séculaire de l'Eglise à l'égard des juifs. L'instauration d'un pseudo-messianisme sioniste impliquait la nécessité de discréditer le messianisme chrétien : telle est, selon nous, la raison pour laquelle la création de l'Etat d'« Israël » s'accompagne d'une mise en accusation publique de l'Eglise catholique et de la papauté : la première fut accusée d'être partiellement responsable des persécutions nazies pour avoir incité les chrétiens, pendant des siècles, à mépriser les juifs ; la seconde de s'être tue et de ne pas avoir dénoncé publiquement la tentative de génocide, ce qui visait personnellement Pie XII.

« Dans ces conditions, la visite que Jules Isaac rendit au pape Jean XXIII le 13 juin 1960 revêtait évidemment un caractère politique. L'historien remit au Souverain Pontife un dossier sur l'antisémitisme théologique dans la catéchèse de l'Eglise¹. Trois mois plus

1. C'est l'« *enseignement du mépris* », célèbre formule dont il est l'auteur.

tard, Jean XXIII demandait au cardinal Bea de préparer une déclaration sur la question juive en vue d'un examen ultérieur par le concile. Celle-ci, intitulée de *Judaeis*, fut présentée à la commission centrale préparatoire du concile. Elle souleva un tel tollé qu'elle fut rejetée en juin 1962 et ne put donc être soumise, comme prévu, à la première session qui se déroula du 11 octobre au 8 décembre de la même année. L'indignation était partagée par les chrétiens dits « *conservateurs* » qui n'admettaient pas que l'on remette en cause l'enseignement traditionnel de l'Eglise et par les Arabes, chrétiens et musulmans, qui virent dans le décret proposé un acte politique « *qui irait dans le sens d'une reconnaissance de l'Etat d'Israël* » : la suite des événements montra qu'ils avaient raison.

Cette conjonction occasionnelle d'intérêts différents mérite d'être soulignée : les chrétiens conservateurs n'étaient pas forcément hostiles à une reconnaissance de l'Etat d'Israël et les chrétiens arabes ne voyaient pas forcément d'un mauvais œil des changements dans l'enseignement de l'Eglise. Signalons, parmi les conservateurs qui se rendirent à Rome pour combattre les arguments de Jules Isaac (et qui eurent recours, pour ce faire, aux moyens de pression habituels de la politique partisane), la présence du vicomte Léon de Poncins, auteur de plusieurs études sur les méfaits de l'influence juive, dont René Guénon a rendu compte dans les études traditionnelles : *Les forces secrètes de la révolution* (compte rendu d'octobre 1930) ; *La guerre occulte de juillet 1936* et *la mystérieuse internationale juive* (compte-rendu d'octobre 1936). Rappelons que c'est à l'occasion de ces recensions que notre maître précisa sa pensée sur la question qui nous intéresse ici. Léon de Poncins a consacré un ouvrage entier aux changements intervenus dans l'enseignement de l'Eglise à ce moment critique de l'histoire religieuse contemporaine ; il a pour titre : *le Judaïsme et le Vatican. Une tentative de subversion spirituelle* et fut publié en 1967, peu après la fin du concile.

A la suite du rejet du projet de décret De *Judaeis*, le cardinal Bea, fort de l'appui de Jean XXIII, ne s'avoua pas vaincu. Comme il était président du Secrétariat pour l'unité de chrétiens, il eut l'idée, plutôt

saugrenue, d'intégrer la question juive à l'intérieur d'un autre schéma, celui sur l'œcuménisme qui devait être soumis à la deuxième session du concile qui se tint du 29 septembre au 4 décembre 1963. Le 18 novembre, la discussion fut ouverte par le cardinal Cicognani qui déclara d'embée qu'il s'agissait de déterminer l'attitude des catholiques, non seulement à l'égard des autres chrétiens, mais aussi à l'égard des croyants d'une « *autre religion* ». Deux chapitres avaient été ajoutés au schéma initial : le quatrième qui traitait des relations avec les croyants non chrétiens, et le cinquième qui traitait de la liberté religieuse, en particulier de la situation des croyants dans les pays communistes. Le titre du chapitre IV est révélateur de l'évolution qui s'opère à ce moment : « *Du rapport des Catholiques aux non-chrétiens, et plus spécialement aux juifs* ». Il s'agit, on le voit, d'une formulation intermédiaire entre le De Judaeis initial et le titre qui prévaudra dans la déclaration Nostra Aetate : « *Sur l'Eglise et les religions non-chrétiennes* » où il n'est apparemment plus du tout questions des juifs ; mais, comme nous l'avons dit, cette apparence est trompeuse, car c'est bien la question juive qui demeure la raison d'être de l'ensemble du texte et qui constitue son contenu principal. Le cardinal Bea tenta, tant bien que mal, de justifier cette astuce en déclarant que les principes œcuméniques devaient aussi pouvoir s'appliquer « *aux non-chrétiens qui rendent un culte à Dieu. Cela vaut surtout lorsqu'il s'agit des juifs qui sont liés avec l'Eglise du Christ sous un rapport spécial* »¹. Il va de soi qu'une telle extension du sens donné au terme « *œcuménisme* » est artificielle, car celui-ci ne peut s'appliquer légitimement qu'au mouvement visant à réunir l'ensemble des églises chrétiennes en une seule ; sa portée est purement « *ecclésiale* ». Par ailleurs, l'œcuménisme sous-entend la primauté de Rome puisque le Souverain Pontife détient seul le droit de régir l'Eglise universelle ; appliquer ce terme à l'ensemble des croyants (c'est-à-dire, si l'on se réfère à la définition contestable de Nostre Aetate, de tous ceux dont « *la vie est imprégnée d'un profond sens religieux* ») est évidemment inadmissible, car cela revient à dire que l'Eglise romaine à vocation de

1. Cité par Tincq, op. Cit, p. 30. 2.

régir l'ensemble des croyants comme elle a vocation de régir l'ensemble des chrétiens. On en revient, une fois de plus, à l'affirmation : « *Hors de l'Eglise, pas de salut* ».

« Il convient d'insister sur le fait que l'œcuménisme est une conception limitative, sans rapports avec l'universalité véritable telle qu'elle est enseignée par l'Islâm. L'unité des religions et des révélations est métaphysique dans son principe et traditionnelle au degré des formes et des formulations. Elle n'a d'autre source et d'autre essence que l'Esprit divin. Ce n'est, ni une perpétuité dans l'ordre temporel, ni, à plus forte raison, un accord fondé sur la définition dogmatique formulée par l'Eglise. Il s'agit d'une vision et d'une reconnaissance (ashhadu, c'est-à-dire je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allâh) qui transcende le degré humain, même envisagé dans sa totalité. La métaphysique traditionnelle n'est pas une théologie, encore moins une philosophie ; il s'agit de l'Unité principielle que les musulmans appellent : tawhîd. Les envoyés du Très-Haut transmettent cette doctrine sacrée aux hommes en l'adaptant à la diversité des temps, des lieux et des mentalités, selon les formulations énoncées par la Sagesse divine. Comme il s'agit toujours et partout d'une seule et même doctrine, ces envoyés divins, en dépit de la diversité formelle de leurs messages, se confirment et se déclarent véridiques les uns les autres¹. Telle est la conception de l'universalité traditionnelle en Islâm ; elle n'a assurément rien de commun avec l'œcuménisme proposé par le cardinal Bea aux Pères conciliaires pour mieux faire passer sa déclaration sur les juifs !

« La ficelle était tout de même un peu grosse, de sorte que le nouveau texte suscita les mêmes réactions d'hostilité violente que le premier chez les conservateurs, et surtout chez les chrétiens arabes. Il fut retiré en totalité, malgré l'instance du cardinal qui s'obstinait à déclarer, contre toute évidence, qu'il s'agissait d'une question exclusi-

1. Voici, par exemple, comme s'exprime Jésus dans un verset coranique : « *Ô Fils d'Israël, je suis l'Envoyé d'Allâh (venu) vers vous pour confirmer ce qu'il y avait avant moi (c'est-à-dire la loi de Moïse) et, pour vous annoncer un envoyé qui viendra après moi, dont le nom est Ahmad* ». (Cor., 61,6).

vement religieuse : « Il n'y a pas de danger que le concile se mêle des questions ardues qui concernent les relations entre les Etats arabes et Israël »². Ce retrait fut facilité par le souhait du nouveau pape. Paul VI, plus avisé que le cardinal, voulait à tout prix éviter une discussion qui risquait de compromettre le pèlerinage qu'il avait l'intention d'accomplir en Terre sainte dès le début de son pontificat. A la différence de ses prédécesseurs, et surtout de ses successeurs, Paul VI avait conçu une véritable politique moyen orientale : pour obtenir l'établissement d'un statut garanti internationalement pour Jérusalem, il entendait renforcer l'autorité de l'Eglise et montrer qu'elle était capable de jouer un rôle de médiateur entre les deux parties en conflit : les Juifs et les Arabes. Il prit le plus grand soin, tout au long de son voyage, de ne poser aucun geste qui aurait pu être interprété d'une manière quelconque comme une reconnaissance de l'Etat hébreu, allant jusqu'à adresser ses remerciements, une fois revenu à Rome, au « Président Shazar. Tel-Aviv » alors que le Chef de l'Etat résidait à Jérusalem ! En dépit de leur irritation, les dirigeants sionistes firent preuve de patience et demeurèrent fidèles à leur tactique constante : engranger à chaque étape les bénéfices qu'elle leur apportait, sans se préoccuper des revers, afin d'obtenir davantage à l'étape suivante. Ils attendirent le décès de Paul VI pour proclamer officiellement que Jérusalem était la capitale éternelle de l'Etat juif, réduisant ainsi à néant l'ambition diplomatique de ce pape qui eut tout de même le mérite d'être plus lucide et clairvoyant que ses malheureux successeurs.

« Il était nécessaire de rappeler tout ceci afin de mieux faire comprendre la portée exacte de la déclaration *Nostra Aetate* et de montrer qu'elle ne reflétait pas vraiment la position de l'Eglise, ni même celle de la papauté, mais uniquement, et pour un temps, celle qui n'était pas sans évoquer les pires dérives de la démocratie parlementaire, le cardinal Bea, lors de la troisième session du concile (14 septembre- 21 novembre 1964) présenta un nouveau schéma. Ce document ne s'intéressait plus exclusivement aux juifs comme celui qui avait été préparé pour la première session ; il n'était plus annexé à la question de l'œ-

1. Op. cit., p.33.

cuménisme comme celui qui avait été préparé pour la seconde ; il s'intitulait cette fois : des juifs et des non-chrétiens. Ce titre, à l'instar des précédents, demeurait conforme à l'intention initiale qui avait été celle de Jules Isaac et de Jean XXIII, mais, pour la première fois, celle-ci était envisagée dans une perspective apparemment universaliste puisqu'il s'agissait à présent de traiter des relations de l'Eglise avec l'ensemble des autres religions. Néanmoins la discussion s'envenima une fois de plus (sur une question qui semblait purement théologique : l'accusation de déicide), les oppositions resurgirent avec la même violence, et le texte, présenté le 25 septembre, fut présentée sous une forme qui n'était certes pas définitive, mais qui figurait sous le titre qui fut finalement adopté : des relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes ; officiellement, il n'était plus question des juifs. Paul VI avait réussi à faire envisager le problème d'une manière plus conforme à la perspective qui lui convenait et qui était celle d'une relative ouverture dans le domaine traditionnel.

« Cet « esprit » fut maintenu, vaille que vaille, au début du pontificat de Jean-Paul II ; il se manifesta notamment dans la rencontre d'Assise, le 27 octobre 1986, où furent conviés les représentants des grandes confessions du monde. Son seul mérite réel, à nos yeux, fut de montrer les limites du « dialogue » tant prôné et de la « collaboration avec ceux qui suivent d'autres religions » (pour reprendre les termes de *Nostra Aetate*) : si les hôtes de Jean-Paul II étaient invités à « prier ensemble », il n'était évidemment pas possible d'envisager une prière commune. Loin de refléter l'unité métaphysique et l'universalité traditionnelle, ce type de manifestation où les croyants sont juxtaposés en est la caricature : il met en lumière les limites d'une conception purement ecclésiale, pour ne pas dire ecclésiastique, de l'universalité et montre cruellement que l'Eglise catholique, pour des raisons que nous examinerons plus loin, ne dispose pas des moyens doctrinaux et rituels adéquats au rôle qu'elle prétend jouer dans le monde. La rencontre d'Assise, tout comme les voyages de Jean-Paul II en Inde et au Maroc, montrent surtout le caractère artificiel du fameux « dialogue » et de la collaboration. Lorsque, en 1993, Jean-Paul II renouvela son invitation, elle ne suscita plus

guère d'enthousiasme et beaucoup la déclinèrent. Il est particulièrement regrettable qu'il se soit trouvé des musulmans, ignorants de la doctrine universelle et des privilèges statutaires de leur religion, pour participer à ces réunions (ou à d'autres du même genre, mais d'une portée plus limitée, comme celles organisées jadis par Louis Massignon-Vieux marché sous prétexte de rendre hommage aux « Sept Dormants »). Il doit être bien compris que, de toutes façon, ils ne peuvent engager qu'eux-mêmes : le musulman qui participe à de telles rencontres, tout comme celui qui accepte de reconnaître l'Etat juif, cesse ipso facto de représenter l'Islâm.

« Dis : ô (vous) les Gens du Livre ! Elevez-vous jusqu'à une Parole également valable¹ pour nous et pour vous : nous n'adorons qu'Allâh et nous ne lui associons rien et nous ne prenons pas certains d'entre nous comme seigneurs en dehors d'Allâh ... » (Cor., 3,64).

« N'argumentez pas avec les Gens du Livre, si ce n'est au moyen de ce qui constitue l'excellence ; sauf à l'égard de ceux d'entre eux qui sont injustes ; et dites : nous croyons en ce qui nous a été révélé et en ce qui vous a été révélé ; notre divinité et la vôtre n'en sont qu'une : c'est à elle que nous sommes soumis » (Cor, 29, 46).

« Le refus de reconnaître l'existence, la légitimité et l'autorité des doctrines ésotériques a privé l'Eglise catholique des repères indispensables pour affronter la question spirituelle majeure de notre temps : la coexistence de nos contemporains de l'ensemble des religions et des formes traditionnelles qui ont subsisté jusqu'à nos jours. Selon la révélation islamique, celles-ci sont unes dans leur principe éternel et réunies dans leur origine temporelle que René Guénon a appelée : « la tradition primordiale ». Le Prophète a dit : « La meilleure parole que j'ai dite, moi et les prophètes avant moi, c'est : Lâ ilâha illa Allâh ». De là, les croyants et les connaissant qui suivent les religions antérieures sont convoqués et invités à rejoindre l'Islâm : ce sont les premiers mots du Coran après la Fâtiha :

1. Selon l'admirable traduction de Michel Vâlsan.

« Alif-lâm-Mîm : ceci est le Livre dans lequel ne subsiste aucun doute ; guidance pour tous ceux qui ont conservé la crainte pieuse : ceux qui croient au mystère, qui accomplissent la Prière (c'est-à-dire les rites permettent de parvenir à Dieu), qui dépensent une part de ce que nous leur avons octroyé (en vue du purifier l'usage des dons divins reçus) ; ceux qui croient en ce qui t'a été révélé et en ce qui a été révélé avant toi, et qui ont la certitude de la vie future ; ceux là (oeuvrent) selon une guidance venue de leur Seigneur (car c'est Allâh, le Seigneur des seigneurs, qui les a guidés vers Lui par l'unité présente dans les révélations précédente) et ce sont ceux-là qui subsisteront (car leur foi et leur science seront préservées par la reconnaissance de l'Islâm et l'adhésion à la révélation faite au Prophète) (Cor., 2, 1-5).

« Cet événement sans précédent dans l'histoire du monde met en lumière l'excellence et la prééminence de la loi islamique envisagée en tant que « Religion Pure », (le dîn qayyim coranique). Celle-ci, qui est compromise aujourd'hui par certaines formes d'« intégrisme », mais qui sera restaurée dans sa pureté originelle par le Christ de la Seconde Venue, est appelée à réaliser l'unité traditionnelle finale de la présente humanité, qui sera comme un reflet de la tradition primordiale et le germe de l'Alliance divine qui régira le « siècle futur ». En effet, toutes les révélations divines antérieures ont en commun, ou bien d'avoir été adressées à des peuples particuliers : leur caractère dérivé (par rapport à l'hindouisme pour le premier et par rapport au judaïsme pour le second) les disqualifie pour assurer la fonction eschatologique dévolue providentiellement à l'Islâm, comme nous le montrerons plus loin.

La situation sans précédent créée par la coexistence actuelle des religions et des formes traditionnelles a pris celles-ci à contre-pied, car elles n'étaient pas préparées pour y faire face et découvraient soudain le caractère particulier et relatif de leurs dogmes et de leurs croyances. L'Islâm s'est trouvé, quant à lui, dans une position inverse : il découvre et réalise sa vocation universelle, alors que la langue de la révélation islamique l'avait confiné dans une position géographique limitée, pour l'essentiel, au monde arabe et à des

Choix de texte à méditer : La papauté contre l'Islâm

région limitrophes. Une langue sacrée est, pour l'expression des vérités éternelles, un instrument spirituel et symbolique incomparable, mais elle comporte forcément une certaine particularisation ; c'est d'ailleurs pourquoi l'ésotérisme islamique enseigne que l'Elite initiatique qui constitue le plérôme suprême (dîwân al-awliyâ), et qu'elle s'exprime en arabe uniquement lorsque le Prophète de l'Islâm est présent, ce qui correspond à une situation d'excellence¹.

« Les doctrines véhiculées par les différentes révélations sont métaphysiquement unes : à ce point de vue, l'Islâm ne jouit d'aucun privilège spécial, ce que l'œuvre de René Guénon a parfaitement mis en lumière. Son excellence n'est pas inhérente à sa vérité (qui est la même que celle des religions antérieures), mais à sa forme, élaborée par la sagesse providentielle pour être le support d'une Doctrine universelle. Cette doctrine était cachée dans les enseignements ésotériques de ces religions (et il va de soi qu'elle ne pouvait manifester son influence qu'à condition d'être admise et reconnue²) alors qu'elle est inscrite dans la forme extérieure de l'Islâm, ce qui n'est le cas pour aucune autre forme traditionnelle. En revanche, la Sakîna, c'est-à-dire la puissance opérative permettant la réalisation effective de l'œuvre divine en ce monde, est devenue intérieure et cachée dans le cœur des vrais croyants.

Cette double inversion qualifie l'Islâm, tant dans sa doctrine que par sa méthode, pour rétablir à la fin des temps la religion universelle pure : telle est la raison profonde de l'hostilité dont il est aujourd'hui l'objet, car il faut bien voir que les vérités que nous rappelons ici, une fois de plus, donnent l'unique clé permettant de répondre à la question qui domine le monde contemporain : celle de la révélation adéquate au défi posé par les contradictions apparentes des religions auxquelles les hommes sont demeurés attachés.

1. Cf. *Kitâb Al-Ibrîz*, p. 218 et 328.

2. A cet égard, la position des représentants actuels de l'Eglise est absurde : on peut certes nier l'ésotérisme, mais non écarter l'Apocalypse de saint Jean qui en procède directement.

« Un texte pourrait accréditer l'idée que l'Eglise catholique avait pris elle-même conscience de sa situation à l'intérieur de ce monde nouveau : il s'agit de la déclaration connue sous le nom de *Nostra Aetate*, par référence aux premiers mots de son Préambule : « *A notre époque (nostra aetate) où le genre humain devient de jour en jour plus étroitement uni et où les relations entre les divers peuples augmentent, l'Eglise examine plus attentivement quelles sont ses relations avec les religions non chrétiennes* ».

Le titre du document : Des relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes est trompeur et de nature à faire oublier son contenu et sa signification véritables, car il s'agit en réalité de la version finale d'une déclaration sur la question juive dont le projet, dès 1960, avait été confié par le pape Jean XXIII au cardinal allemand Augustin Bea en vue d'un examen par la concile Vatican II. *Nostra Aetate* fut promulgué cinq ans plus tard, le 28 octobre 1965, sous le pontificat de Paul VI. Avant d'examiner la partie qui concerne les musulmans et la « foi islamique », il nous faut rappeler les circonstances qui ont conduit à cette surprenante métamorphose ; elles mettent en lumière une double équivoque : contrairement à ce que semblent indiquer le nom, le titre et une partie du contenu de *Nostra Aetate*, l'Eglise ne s'est jamais intéressée qu'à une seule religion autre qu'elle-même : le judaïsme.

Il ne faut donc pas s'étonner outre mesure de voir qu'en pratique seule la partie du texte relative aux juifs est prise en considération aujourd'hui, car le Décret initial préparé par le cardinal Bea s'appelait : *De Judaeis*. Du maquillage pseudo-universaliste de *Nostra Aetate* plus rien ne demeure que le trompe-l'œil.

Tel est notamment le sens de l'accent mis par le cardinal Ratzinger, puis par Benoît XVI, sur les dangers du « relativisme ». Dès 1996, au cours d'une conférence à Guadalajara (Mexique) devant les présidents des commissions doctrinales de l'Amérique latine, le prélat dénonçait les « idées de tolérance » ainsi que la « théologie pluraliste des religions » qui, selon lui, « a pris désormais la place qu'a occupée la théologie de la libération au cours

Choix de texte à méditer : La papauté contre l'Islâm

de la dernière décennie » ; combattre ce courant théologique avec une telle référence équivaut à formuler dans un langage plus moderne l'adage bien connu : « *Hors de l'Eglise, pas de salut* ». Dans cette optique, Nostra Aetate n'aura finalement été rien d'autre qu'un compromis diplomatique destiné à faire accepter un changement radical de la vision que les catholiques avaient des juifs ».